

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Sorkil bloc garden

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2016-0033

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0015412-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	22
5.1. Consignes d'utilisation	22
5.2. Mesures de gestion des risques	23
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	25
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	25
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	25
6. Autres informations	25

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Sorkil Bloc Garden
Sorkil Bloc 25
Tantale C
Rido Bloc
Ano Bloc Garden

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Pelsis Belgium NV
	Adresse	Industrieweg 15 B-2880 Bornem Belgique
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2016-0033	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0015412-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	23/02/2012	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	01/07/2024	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	EDIALUX
<b>Adresse du fabricant</b>	ZA Macon Est 01750 Replonges France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ZA Macon Est 01750 Replonges France

<b>Nom du fabricant</b>	LARC
<b>Adresse du fabricant</b>	ZA Kerampaou 29140 Melgven France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ZA Kerampaou 29140 Melgven France

<b>Nom du fabricant</b>	Pelsis Belgium
<b>Adresse du fabricant</b>	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

<b>Nom du fabricant</b>	Pelgar International Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hampshire Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hampshire Royaume-Uni

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	26 - Difenacoum
<b>Nom du fabricant</b>	Pelgar International Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hampshire Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hampshire Royaume-Uni

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0,0026

## 2.2. Type de formulation

Appâts prêt à l'emploi: bloc

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée orale.

### Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

**Utilisation 1 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur**

#### Type de produit

TP14 - Rodenticides

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non applicable pour les rodenticides

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de

Nom scientifique: *Mus musculus*  
Nom commun: Souris domestique

**développement)**

Stade de développement: juveniles et adultes

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: rat brun  
Stade de développement: juveniles et adultes

Nom scientifique: Rattus rattus  
Nom commun: rat noir  
Stade de développement: juveniles et adultes

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

à l'intérieur

**Méthode(s) d'application**

Méthode d'application: Application des appâts  
Description détaillée:

Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. - Contre les souris : 40 g d'appât par postes d'appâtage.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Appât:

- Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres.
- Contre les souris : 40 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres.

Le nombre de boîtes à appâts à utiliser dépend de la zone à traiter et du degré de contamination.

La quantité de produit par station/point d'appât doit être adaptée au taux effectif.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement minimum de 3 kg.

Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont emballés dans des :

- Seaux en PP (3-5-10 kg),
- Cartons avec doublure en PE (3-5-10 kg).

Les blocs peuvent également être fournis dans des boîtes d'appât pré-remplies en PE:

- Pour les souris, 2 \* 20 g, 1 \* 25 g, 1 \* 28 g ou 1 \* 30 g;
- Pour les rats, 5 \* 20 g, 4 \* 25 g, 4 \* 28 g, 4 \* 30 g, 3 \* 40 g, 2 \* 50 g, 2 \* 70 g, 2 \* 80 g, 1 \* 100 g, 1 \* 150 g ou 1 \* 200 g.

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques pertinent.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

--

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-
---

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-
---

**4.2 Description de l'utilisation**

**Utilisation 2 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – à l'extérieur autour des bâtiments**

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Non applicable aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: souris domestique Stade de développement: juveniles et adultes  Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: juveniles et adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: rat noir Stade de développement: juveniles et adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  à l'extérieur autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée:  Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.

## Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. - Contre les souris : 40 g d'appât par postes d'appâtage

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Appât:

- Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres.

- Contre les souris : 40 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres.

Le nombre de boîtes à appâts à utiliser dépend de la zone à traiter et du degré de contamination.

Le nombre de sachets par station d'appât doit être adapté au taux effectif.

## Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

## Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont emballés dans des :

- Seaux en PP (3-5-10 kg),
- Cartons avec doublure en PE (3-5-10 kg).

Les blocs peuvent également être fournis dans des boîtes d'appât pré-remplies en PE:

- Pour les souris, 2 \* 20 g, 1 \* 25 g, 1 \* 28 g ou 1 \* 30 g;
- Pour les rats, 5 \* 20 g, 4 \* 25 g, 4 \* 28 g, 4 \* 30 g, 3 \* 40 g, 2 \* 50 g, 2 \* 70 g, 2 \* 80 g, 1 \* 100 g, 1 \* 150 g ou 1 \* 200 g.

### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

## 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

## 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

## 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

## 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 4.3 Description de l'utilisation

### Utilisation 3 - rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Egouts

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non applicable aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Rattus norvegicus  
Nom commun: rat brun  
Stade de développement: juveniles et adultes

<b>Domaine d'utilisation</b>	Other Egouts
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. - Points d'appâts couverts et protégés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 100 g d'appât par point d'appât espacés de 100 m ou 200 g d'appât par point d'appât espacés de 300 m. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: - Appât: - Forte infestation: 100 g d'appât par point d'appât espacés de 100 m. - Faible infestation: 200 g d'appât par point d'appât espacés de 300 m.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement minimum de 3 kg. Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont emballés dans des : - Seaux en PP (3-5-10 kg), - Cartons avec doublure en PE (3-5-10 kg). Les blocs peuvent également être fournis dans des boîtes d'appât pré-remplies en PE: - Pour les souris, 2 * 20 g, 1 * 25 g, 1 * 28 g ou 1 * 30 g; - Pour les rats, 5 * 20 g, 4 * 25 g, 4 * 28 g, 4 * 30 g, 3 * 40 g, 2 * 50 g, 2 * 70 g, 2 * 80 g, 1 * 100 g, 1 * 150 g ou 1 * 200 g.

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas pouvoir être déplacés.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.
- N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.4 Description de l'utilisation

#### Utilisation 4 - Souris – professionnels – intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Huismais Stade de développement: juveniles et adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  à l'intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

## Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Contre les souris : 40 g d'appât par postes d'appâtage.

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Contre les souris : 40 g d'appât par postes d'appâtage.

Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres.

Le nombre de boîtes à appâts à utiliser dépend de la zone à traiter et du degré de contamination.

Le nombre de sachets par station d'appât doit être adapté au taux effectif.

## Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

## Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont emballés dans des :

- Seaux en PP (3-5-10 kg), - Cartons avec doublure en PE (3-5-10 kg).

Les blocs peuvent également être fournis dans des boîtes d'appât pré-remplies en PE: - Pour les souris, 2 \* 20 g, 1 \* 25 g, 1 \* 28 g ou 1 \* 30 g;

### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, pour vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et pour retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-
---

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.
---

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-
---

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-
---

#### 4.5 Description de l'utilisation

##### Utilisation 5 - Rats – professionnels – intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Non applicable aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: juveniles et adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: rat noir Stade de développement: jonge en volwassen dieren
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  à l'intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée:

	<p>-Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boites d'appâtage sécurisées.</p>
<p><b>Taux et fréquences d'application</b></p>	<p>Taux d'application: 200 g d'appât par boite  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications:  appâts:  Rats:  200 g d'appât par boite. Si plus d'une boite est nécessaire, la distance minimum entre les boites devrait être de 15 mètres.  Le nombre de boîtes à appâts à utiliser dépend de la zone à traiter et du degré de contamination.  Le nombre de sachets par station d'appât doit être adapté au taux effectif.</p>
<p><b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b></p>	<p>Professionnel</p>
<p><b>Dimensions et matériaux d'emballage</b></p>	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.  Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont emballés dans des :  - Seaux en PP (3-5-10 kg), - Cartons avec doublure en PE (3-5-10 kg).  Les blocs peuvent également être fournis dans des boîtes d'appât pré-remplies en PE: -  Pour les rats, 5 * 20 g, 4 * 25 g, 4 * 28 g, 4 * 30 g, 3 * 40 g, 2 * 50 g, 2 * 70 g, 2 * 80 g, 1 * 100 g, 1 * 150 g ou 1 * 200 g.</p>

#### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>- Les stations d'appâtage devraient être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, pour vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et pour retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.  - Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.</p>
--

#### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<p>-</p>
----------

#### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.6 Description de l'utilisation

##### Utilisation 6 - Souris et/ou rats – professionnels – extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: souris domestique Stade de développement: juvéniles et adultes  Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: juvéniles et adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: zwarte rat Stade de développement: juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur  extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées.

## Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Contre les souris : 40 g d'appât par postes d'appâtage. Rats: 200 g d'appât par postes d'appâtage  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Appâts:  
Souris: 40 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 3 mètres.  
Rats: 200 g d'appât par boîte. Si plus d'une boîte est nécessaire, la distance minimum entre les boîtes devrait être de 15 mètres.  
Le nombre de stations d'appât dépend du site traité, du niveau et de la gravité de l'infestation.  
Le nombre de sachets par station d'appât doit être adapté au taux effectif.

## Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

## Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.  
Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont emballés dans des :  
- Seaux en PP (3-5-10 kg), - Cartons avec doublure en PE (3-5-10 kg).  
Les blocs peuvent également être fournis dans des boîtes d'appât pré-remplies en PE: -  
Pour les souris, 2 \* 20 g, 1 \* 25 g, 1 \* 28 g ou 1 \* 30 g; - Pour les rats, 5 \* 20 g, 4 \* 25 g, 4 \* 28 g, 4 \* 30 g, 3 \* 40 g, 2 \* 50 g, 2 \* 70 g, 2 \* 80 g, 1 \* 100 g, 1 \* 150 g ou 1 \* 200 g.

### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, pour vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et pour retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Le cas échéant, observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser directement dans les terriers.

#### 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés près des eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous d'éviter tout contact avec l'eau.

#### 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.7 Description de l'utilisation

##### Utilisation 7 - Souris – Non professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: souris domestique Stade de développement: juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur  à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts

	<p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>
<p><b>Taux et fréquences d'application</b></p>	<p>Taux d'application: 40 g d'appât par postes d'appâtage Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 40 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres. Le nombre de boîtes à appâts à utiliser dépend de la zone à traiter et du degré de contamination.</p> <p>Le nombre de sachets par station d'appât doit être adapté au taux effectif.</p>
<p><b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b></p>	<p>Grand public (non professionnel)</p>
<p><b>Dimensions et matériaux d'emballage</b></p>	<p>Conditionnement maximum : 100 g pour les souris Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g). Ils sont emballés dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seaux en PP - Cartons avec doublure en PE (jusqu'à 300 g.)</li> </ul> <p>Les blocs peuvent également être fournis dans des boîtes d'appât pré-remplies en PE:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les souris, 2 * 20 g, 1 * 25 g, 1 * 28 g ou 1 * 30 g;</li> </ul>

#### 4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.8 Description de l'utilisation

#### Utilisation 8 - Rats – Non professionnels – Intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: juvéniles et adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: rat noir Stade de développement: juvéniles et adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  à l'intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 200 g d'appât par postes d'appâtage Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Appâts : - 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres.  Le nombre de boîtes à appâts à utiliser dépend de la zone à traiter et du degré de contamination.

	Le nombre de sachets par station d'appât doit être adapté au taux effectif.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Conditionnement maximum : 300 g pour les rats  Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g). Ils sont emballés dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seaux en PP - Cartons avec doublure en PE (jusqu'à 300 g.)</li> <li>- Pour les rats, 5*20 g, 4*25 g, 4*28 g, 4*30 g, 3*40 g, 2*50 g, 2*70 g, 2*80 g, 1*100 g, 1*150 g of 1*200 g</li> </ul>

#### 4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.</p>
--

#### 4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-
---

#### 4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.9 Description de l'utilisation

#### Utilisation 9 - Rats – Non professionnels – Extérieur autour des bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: rat brun Stade de développement: juvéniles et adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: rat noir Stade de développement: juvéniles et adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Extérieur autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 200 g d'appât par postes d'appâtage Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Appâts : - 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres.  Le nombre de boîtes à appâts à utiliser dépend de la zone à traiter et du degré de

contamination.

Le nombre de sachets par station d'appât doit être adapté au taux effectif.

#### Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

#### Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement maximum : 300 g pour les rats

Les blocs sont fournis dans des sachets individuels en PE ou PP (20-200 g). Ils sont emballés dans des :

- Seaux en PP - Cartons avec doublure en PE (jusqu'à 300 g.)

Les blocs peuvent également être fournis dans des boîtes d'appât pré-remplies en PE:

- Pour les rats, 5\*20 g, 4\*25 g, 4\*28 g, 4\*30 g, 3\*40 g, 2\*50 g, 2\*70 g, 2\*80 g, 1\*100 g, 1\*150 g of 1\*200 g

#### 4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

#### 4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### **4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

### **Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées et professionnels**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

### **POUR LES PROFESSIONNEL AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT**

- La fréquence des visites est à la discrétion de l'applicateur, en fonction du suivi mis en place avant le traitement. Cette fréquence doit être en accord avec les recommandations des guides de bonnes pratiques.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

### **POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT**

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

### **UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS**

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

## **5.2. Mesures de gestion des risques**

### **Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées et professionnels**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

### **POUR LES PROFESSIONNEL AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT**

- Ne pas utiliser dans des zones où la résistance à la substance active est suspectée.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure afin de gérer de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas nettoyer à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

### **POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT**

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer :
  - que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
  - que le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
  - que les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

### **UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS**

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
  - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
  - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
  - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 24 mois
- Conserver à moins de 40°C.

## 6. Autres informations

- Le titulaire de l'autorisation doit fournir les résultats des deux essais de stabilité post-autorisation (2 ans) ainsi que la nouvelle formulation dans les 24 mois.
- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

- teneur technique du substance active difenacoum dans le produit : 0,0026 %  
teneur pure du substance active difenacoum dans le produit : 0,0025 %